

Covid-19 - Nouvelles mesures de confinement et télétravail Les TPE-PME peuvent bénéficier gratuitement de l'appui d'«Objectif Télétravail »

A la suite des nouvelles mesures sanitaires annoncées par le Premier Ministre lors de son intervention du 18 mars, le réseau Anact-Aract se mobilise avec « Objectif Télétravail » pour accompagner les TPE-PME dans le déploiement du travail à distance pour tous les postes qui s'y prêtent, 4 jours sur 5.

Offre de service gratuite du Ministère du Travail, « Objectif Télétravail » permet aux entreprises de moins de 250 salariés de bénéficier de conseils et d'accompagnement pour organiser le télétravail dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19. Cet accompagnement permet notamment de :

- Repérer les activités réalisables en télétravail,
- Organiser et améliorer les pratiques de télétravail,
- Maintenir la cohésion interne et les liens entre les équipes,
- Faciliter l'élaboration d'une charte ou d'un accord.

Pour bénéficier du dispositif, les TPE-PME doivent remplir un formulaire de contact en ligne sur le site anact.fr/objectifteletravail. Elles sont ensuite recontactées par un expert des conditions de travail qui les oriente vers les solutions ou un accompagnement adaptés.

Accessible sur l'ensemble du territoire, « Objectif Télétravail » est une offre de service d'«Objectif Reprise » - un dispositif du ministère du Travail piloté par le réseau Anact-Aract et les Direccte.

Contacts Presse :

Catherine Guibbert - c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38

Aurélié Descours - e.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'utilisateur et performance.

Financé par le Fonds social européen



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020